

Quelques souvenirs d'un luthier lausannois : suite

Autor(en): **Monnet, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **6 (1868)**

Heft 29

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Quelques souvenirs d'un luthier lausannois.

II

Dans le mémoire explicatif accompagnant les instruments exposés à Londres par M. Pupunat, il est une page très curieuse que nous reproduisons textuellement ; c'est une petite biographie qui peint à grands traits, et d'une manière très originale, la vie du luthier lausannois. La voici :

Comment je suis luthier.

« Né à Ecuivillon, hameau de la commune de Leyssard, arrondissement de Nantua, département de l'Ain, j'ai 53 ans et n'ai jamais vu travailler de luthier ; et cependant on dit et je crois presque que je le suis. Pour raconter comment cela s'est fait, quelques mots me suffiront.

» Après avoir voyagé pendant huit ans, tant en France qu'en Italie, comme ouvrier ébéniste, je m'établis à Lausanne en 1830, comme maître dans cette profession. Un jour il prit fantaisie à un amateur d'instruments, qui venait quelquefois me voir travailler, de m'apporter un violon brisé en 25 pièces, et de me prier de le lui réparer. J'eus beau lui objecter que n'ayant jamais vu ni tenu de violon, il m'était impossible de me charger d'une telle besogne. Mon amateur insista en me disant : « Si vous voulez, vous le pouvez. » Me rappelant alors qu'un grand homme avait dit au sujet des hautes montagnes que je vois en face de moi, que le mot *impossible* n'était pas français, je me mis à l'œuvre et, huit jours après, je vis mon amateur sauter de joie dans mon atelier en voyant son instrument ressuscité.

» Tout en faisant cette réparation, j'avais deviné l'art, en sorte que, faire un moule, fabriquer des outils fut pour moi l'affaire de quelques jours. Un mois plus tard, les amateurs et artistes de Lausanne se passaient de mains en mains un violon de ma façon.

» La renommée fut pour moi si prompte et si complaisante, qu'une année après, tout vestige de meubles avait disparu de mon atelier, tandis que les instruments à réparer y abondaient. Mais une bonne fortune pour moi fut un accident arrivé à un magnifique Stradivarius que possédait M. Oscar Perdonnet qui, en le laissant tomber, en avait fracturé la table. A peine avais-je détablé ce bel instrument que je fus assez présomptueux pour m'appliquer le fameux *Anchio del Corregio* ! Il y a vingt ans de

cela ; depuis lors 300 violons et 25 violoncelles confectionnés par moi, et à peu près 3000 réparations, tant pour la Suisse que pour d'autres pays, sans compter la confection et les réparations d'archets, telle est la série des travaux exécutés par celui qui avait osé prononcer le *moi aussi* d'un artiste célèbre. En se l'appliquant à son point de vue, avait-il trop présumé ?

» Quoi qu'ayant choisi pour guides les anciens maîtres italiens, je ne me suis cependant pas astreint à n'être qu'un servile imitateur, car il n'est sorte d'essai que je n'aie tenté, et, pour preuve, je sou mets ci-joint à l'appréciation du jury le dessin d'un nouveau genre de voûtes, inventé par moi il y a sept ou huit ans, et d'après lequel sont construits les instruments que j'expose.

» Ce système consiste dans une forte nervure dans la direction de la ligne centrale et longitudinale du fond et de la table ; elle a, pour les violoncelles, 1 centimètre d'épaisseur et pour les violons 5 millimètres. Les avantages qu'elle offre sont :

» 1° Exclusion du renflement souvent occasionné par la tension des cordes, sous la touche et le cordier.

» 2° Comme conséquence de ce qui précède, préservation de l'affaissement qui se produirait sous le chevalet.

» 3° La table d'harmonie conservant ainsi sa forme, l'instrument soutiendra mieux l'accord, l'élasticité devenant nulle et même impossible.

» 4° La tension des cordes étant supportée par cette forte nervure et les flancs de la table n'étant pas refoulés, la vibration de l'instrument n'en est que plus égale, c'est-à-dire que le son, sous quelque corde qu'on le produise, sort avec facilité ; aussi mes instruments, quoique tout fraîchement achevés, sont-ils d'une grande puissance de son, chose que la plupart des instruments n'acquièrent que par le temps. La forme de mes âmes m'est aussi particulière. Etant d'un fort diamètre aux deux extrémités et très minces au milieu, elles se prêtent parfaitement à la vibration et n'ont pas l'inconvénient de s'empêtrer dans le bois de la table d'harmonie.

» Le violon blanc que j'expose, quoiqu'il ne paraisse à première vue qu'un objet de pure fantaisie, est une sérieuse tentative ayant pour but la plus grande sonorité à obtenir d'un instrument. Toutes les parties, en général, d'un violon, sont appelées à vibrer selon que leurs molécules sont plus ou moins

serrées; il en résulte que si l'une de ces parties est d'un bois sans vibration sensible, le son de l'instrument s'appauvrit de cette vibration; tel est, je crois, l'emploi nuisible, quoique général, de l'ébène, bois pesant et insonore. J'ai donc employé à cet instrument le plâne pour le cordier, et l'alisier pour la touche, bois compact et nerveux, mais plus léger et plus vibrant que l'ébène. J'ai, du reste, incrusté sous la direction des cordes quatre filets d'un bois très dur.

» Je termine en faisant observer que je n'occupe ni ouvrier ni aide quelconque; tout ce que j'expose est le produit de mon propre travail; instruments, archets, même la vitrine, dans ses plus petits détails, tout est mon ouvrage. »

Nous tenions à reproduire ces détails qui donneront une idée des soins et des perfectionnements que le luthier lausannois apportait dans son travail et justifient suffisamment la réputation qu'il s'était faite.

L. M.

(A suivre.)

L'association internationale des femmes.

(Causerie genevoise.)

La voilà enfin constituée cette association dont nous parlions naguère dans le *Conteur*. Une circulaire invite les femmes de tout âge, de tout rang et de tout pays à entrer dans la *ligue de la paix et de la liberté*, dont le congrès tenu à Genève au mois de septembre 1867, nous a révélé le but et les tendances.

Et c'est chez nous, où la femme est réellement protégée par la loi, chez nous où, sauf pour les droits politiques, elle est vraiment notre égale, c'est chez nous que s'organise une société qui réclame son émancipation complète!

Nous aimons à croire que les dames genevoises qui revendiquent pour leur sexe « les droits dont jouissent les hommes dans l'Etat, » sont des concitoyennes de fraîche date qui ne se rendent pas bien compte de la liberté que nos lois leur accordent.

Personne plus que nous ne souhaite de voir la femme occuper dans la famille et dans la société la place honorable à laquelle de nobles sentiments, joints à une vie sans tache, lui donnent tant de droits. Nous croyons l'intelligence également répartie entre les deux sexes et ne sommes point jaloux de certaines supériorités féminines que nous nous plaçons à reconnaître. Ce que nous dirons donc pour combattre le but que se propose l'*association internationale* ne sera dicté ni par la malveillance, ni par de sots préjugés, mais par le désir d'éclairer les femmes sur leurs plus chers intérêts, que quelques-unes d'entre elles compromettent parce qu'elles les comprennent mal. — Citons d'abord le premier paragraphe de la circulaire :

« Madame,

» Des dames genevoises, désireuses de faire connaître et comprendre à leur sexe les nobles idées que la *Ligue de la paix et de la liberté* cherche à répandre dans les masses, ont pris l'initiative de former une *association internationale des femmes*,

avec un comité central en rapport avec la dite *Ligue*. »

Quel dommage que le *Congrès de la paix* nous ait si complètement désillusionnés sur ses nobles idées en donnant au mot *paix* une signification qu'on chercherait vainement dans les dictionnaires! Rien de plus dérisoire que ce mot qui figurait sur la tribune où la majorité des orateurs prononçaient les discours les plus incendiaires. *Liberté!* à la bonne heure, voilà ce qu'il aurait fallu inscrire à la place, et même *liberté à tout prix*.

La *Ligue*, fille du Congrès, est plus franche, et nous voulons croire qu'elle a de bonnes intentions quant à la paix.

Si nous rappelons ces faits qui ont laissé une douloureuse impression à Genève, c'est pour que les femmes qui entreront dans l'*association internationale* sachent bien ce qui les attend.

Entretenir la paix dans la société et dans la famille par l'influence dont elles disposent ne sera pas précisément leur mission; elles devront bien plutôt faire de la propagande en faveur de toutes les libertés et réclamer énergiquement leur émancipation, lors même qu'elles n'en auraient pas la moindre envie.

Qu'en Allemagne, où la femme est tenue en tutelle du berceau jusqu'à la tombe, qu'en Angleterre, où elle perd en se mariant le droit de disposer de ses biens, qu'en d'autres pays où sa part d'héritage direct est inférieure à celle de ses frères elle réclame contre d'aussi criantes injustices, rien de mieux.

Nous pensons aussi que la femme sans fortune doit pouvoir gagner son pain comme cela se fait chez nous, soit en exerçant une profession honorable, soit en cultivant les sciences, les arts ou les lettres, soit en utilisant ses connaissances au profit de l'enseignement.

Un absurde préjugé contre une occupation rétribuée existe encore en Allemagne dans des familles bourgeoises et relativement pauvres, où il serait nécessaire au bien-être de tous que les filles pussent se suffire au moyen d'une profession conforme à leurs goûts, à leurs aptitudes et au développement de leur intelligence. Qu'arrive-t-il dans ce cas? Les demoiselles, comprenant qu'elles sont une lourde charge pour leur famille, se hâtent d'accepter le premier prétendant qui se présente, au risque de contracter un de ces mariages disproportionnés, dépourvus de toute sympathie, et dont elles ne peuvent attendre un seul jour de bonheur.

Dans la Suisse romande, comme en France, on comprend mieux les véritables intérêts de la femme. L'industrie, le commerce, les arts lui sont ouverts; l'instruction ne lui fait pas défaut, elle peut donc choisir une carrière productive qui la mette à l'abri du besoin.

Nous verrions encore avec plaisir que des femmes se vouassent à la médecine. Que de personnes de leur sexe laissent aggraver leurs maux pour ne point entrer avec un homme dans certains détails qui répugnent à leur pudeur! Il y aurait d'ailleurs à cela un avantage matériel qui ne saurait échapper à per-